

Compte Rendu Sommaire
Conseil Municipal du 14 juin 2012

L'an deux mille douze, le quatorze juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BANNET, Maire.

| | | | |
|-------------------------------------|----|------------------------|--------------|
| Nombre de conseillers en exercice : | 15 | Date de convocation : | 06 juin 2012 |
| Nombre de conseillers présents : | 10 | Date d'affichage et de | |
| Nombre de conseillers votants : | 13 | publication : | 18 juin 2012 |

Etaient présents : Cécile GUILLOTTE, Véronique BERTHO, Rose-Marie LOREC, Lina LE DOUX, Alexandre HEMERY, Patrick MONTAGNER, Yves MAHEO, Jean-Yves LECLECH, Alain THOMAS,
Etaient absents excusés ayant remis pouvoir : Gilles TANGUY a remis pouvoir à Jean-Yves BANNET, Laurence NUNNEY a remis pouvoir à Cécile GUILLOTTE, Rozenn MAHEVO à Véronique BERTHO
Etaient absents : Bernard GIARD et Stéphanie MAHEO
Secrétaire de séance : Lina LE DOUX

1. Validation des propositions du programme d'actions relatif à l'Agenda 21 mis en place par la commune

Le conseil municipal, après discussion et à la majorité des voix (1 Abstention – 12 Pour) décide de valider l'ensemble des propositions de programme d'actions, avalisé par le Comité de Pilotage réuni le 22 mai 2012 et présenté en réunion de travail aux conseillers municipaux le 4 juin 2012.

Les propositions se décomposent en quatre axes :

Axe n°1 : Economie et Emploi

Principes d'actions :

- Coordonner dans le temps les actions de cet axe avec celles du service (SISE ex BRISE) à la CCBI.
- Orienter les jeunes vers les filières qui emploient et favoriser les stages pour les jeunes en formation
- Favoriser les postes à temps plein à l'année

Axe n°2 : Habitat et Urbanisme

Principes d'actions :

- Lutter contre la flambée des prix du marché de l'immobilier à Belle-Ile afin que les jeunes puissent accéder à la propriété
- Ancrer la dynamique d'urbanisme et d'habitat durable de l'Agenda 21 dans le temps sans la rendre dépendante des futurs changements d'équipes d'élus communaux
- Entretien un lien permanent entre Agenda 21 et PLU

- Assurer une coordination avec le volet spécial îles du SCOT et avec le SCOT débutant son élaboration en 2012
- Communiquer davantage entre la population belliloise et les élus sur les questions d'habitat.

Axe n°3 : Déchets et Eau

Principes d'actions :

- Soutenir les initiatives des différents acteurs du territoire en matière de gestion durable de l'eau et des déchets, porteuses de sens et des valeurs de l'Agenda 21
- Bien articuler les actions eau/déchets de l'Agenda 21 avec l'échelon intercommunal et départemental.

Axe n°4 : Solidarité et Cohésion sociale

Principes d'actions :

- Favoriser l'écoute, l'entraide, l'échange, le bénévolat, entre tous, entre générations et entre territoires
- Donner leur place à toutes les générations, aux néo bellilois comme aux bellilois de souche, aux résidents permanents comme secondaires
- Assurer un lien permanent entre la dynamique communale d'Agenda 21 de Locmaria et l'échelon intercommunal

Il est à noter que les principes d'actions des quatre axes sont tous accompagnés d'actions concrètes disponibles sur fiches en mairie ou sur le site de la commune. Le Maire salue le travail de toutes les personnes qui ont mené cette démarche, participé aux ateliers et à la mise en œuvre de tout ce programme validé.

Il est précisé qu'une projection du film « Plastic Planet », de Werner Boote aura lieu le lundi 18 juin 2012 à 20 heures 30 au cinéma REX de Le Palais suivi d'un ciné-débat, en lien avec l'agenda 21 de Locmaria, le cinéma Rex et le CPIE. Il est proposé de venir échanger sur nos modes de consommation et leurs impacts sur l'environnement.

2. Convention de partenariat Commune/Association Book Hémisphères

Book Hémisphères est une association loi 1901, entreprise d'insertion, spécialisée dans le tri de livres d'occasion. L'Association collecte des livres de tous types et de tous genres, grâce aux dons des particuliers et des collectivités, afin de leur donner une deuxième vie. Ces livres sont tout d'abord triés par des personnes éloignées du monde de l'emploi, qui retrouvent ainsi une place valorisante dans le monde du travail (vocation sociale). Ils sont ensuite soit vendus, soit recyclés, soit redistribués à des associations caritatives partenaires, dans le but de faciliter l'accès au livre et à la culture pour des populations défavorisées.

La convention proposée a pour objet d'accueillir une « boîte à livres », de promouvoir auprès de son public le projet de l'association, et d'autoriser Book Hémisphères à communiquer sur son partenariat.

Les élus sont tout à fait favorables à la signature de cette convention.

3. Tarifs Restaurant Scolaire année scolaire 2012-2013

Sur proposition de la commission communale en charge des affaires scolaires, le conseil municipal décide de fixer le prix du repas au restaurant scolaire à 2.30 euros dès la rentrée scolaire 2012-2013, sachant que la commune prend à sa charge la somme de 4.22 euros (Le tarif est établi à 6.52 euros au 1^{er} janvier de l'année).

4. Décision Modificative n° 01/2012 - Budget Lotissement 2012 –

Le conseil municipal décide de voter la décision modificative suivante :

Dépenses Fonctionnement :

- Article 605 : + 15 000.00 euros
- Article 6522 : - 15 000.00 euros

5. Décision Modificative n° 01/2012 - Budget Principal 2012 –

Le conseil municipal décide de voter la décision modificative suivante :

Section Fonctionnement :

| <u>Dépenses</u> | | <u>Recettes</u> | |
|-----------------|--------------------|-----------------|---------------------|
| Art 66111 | : + 3 000.00 euros | Art 7551 | : - 15 000.00 euros |
| | | Art 74121 | : + 18 000.00 euros |

Section Investissement :

| <u>Dépenses</u> | |
|-----------------|-------------------|
| Art 1641 | : + 6000.00 euros |
| Art 2313 | : - 6000.00 euros |

6. Demande d'occupation temporaire du domaine public aux Grands-Sables et fixation du montant de la redevance

Madame COYAC a effectué une demande d'occupation temporaire du domaine public aux Grands-Sables pour l'installation d'une caravane à des fins de snack-buvette sur le parking des Grands-Sables du 10 juillet au 5 septembre 2012.

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-3 et L2125-1 à L2125-6,

VU le Code de la voirie routière et notamment son article L113-2,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire,

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance,

Les élus décident d'appliquer pour la saison 2012, le même tarif que l'an dernier, à savoir le tarif journalier « droits de place du marché » à Madame Coyac pour l'installation de sa caravane aux Grands-Sables.

Il est rappelé que le tarif « droits de place » est de 1euro le mètre linéaire.

Le conseil municipal charge le Maire de bien vouloir appliquer le tarif indiqué pendant toute la durée de l'occupation du site.

7. Information du maire dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics : Information n° 32

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

Décision du 09.03.2012

Contrat de prévention et de lutte contre les rongeurs sur le territoire communal

FARAGO Morbihan

Montant : 1561.39 euros HT

Décision du 11.05.2012

Plaques de numérotation emplacements campings et panneau accueil Port-Andro

La-Girafe.com

Montant : 140.99 euros TTC

Décision du 24.05.2012

Contrat de location terminal monétique du 15.06 au 15.09.2012 – Port-Andro

Somaintel

Montant : 65.70 euros HT pour la location du matériel

Montant : 50.00 euros HT pour le forfait de mise en service

Décision du 30.05.2012

Produits d'entretien

7 d'Armor

Montant : 1332.26 euros HT

Décision du 04.06.2012

3 radars pédagogiques munis de panneaux solaires

Signaux Girod Nord-Ouest

Montant : 8388.42 euros HT

Décision du 11.06.2012

Panneaux de signalisation et tableaux d'affichage

Signaux Girod Nord-Ouest

Montant 1782.47 euros TTC

8. Amortissement des subventions d'équipements communaux

Le conseil municipal décide d'amortir sur cinq années les subventions d'équipements inscrites au budget primitif 2012 au compte 204, conformément à la réglementation.

9. Divers

Ecole

Les enseignants demandent s'il est possible d'acheter de nouveaux jeux ou équipements destinés à égayer la cour de l'école : accord des élus. Il est demandé aux enseignants de faire des propositions

Autorisation de Mouillage sur le Domaine Public Maritime

Le mouillage d'un bateau sur le domaine public maritime peut également être accordé à titre individuel au moyen d'une autorisation d'occupation temporaire accordée par l'autorité administrative, que sont les services de l'Etat. Comme pour toute occupation d'une dépendance du domaine public, une telle autorisation est temporaire, précaire et révocable. Elle a pour contrepartie le paiement d'une redevance par son bénéficiaire.

Les formulaires sont à disposition du public en mairie et les renseignements peuvent être obtenus auprès de : D.D.T.M. du Morbihan Service Aménagement Mer et Littoral Unité Lorient Littoral 1 Bd Adolphe Pierre 56100 LORIENT Tél 02 97 64 85 22

Raticide : Il est rappelé que du raticide est à disposition du public en mairie

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Il est rappelé qu'il est **strictement interdit** de déposer des encombrants de toute nature, aux emplacements prévus pour les conteneurs réservés aux ordures ménagères, emballages ménagers et verres.

Pour le BONHEUR de tous, et notamment de celles et ceux qui n'ont pas de moyens automobiles, une collecte est organisée par la commune aux dates ci-dessous indiquées

En dehors de ces dates, les encombrants doivent être apportés à la déchetterie de Chubiguer qui est ouverte :

- du 1er octobre au 31 mars de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

- du 1er avril au 30 septembre de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Elle est fermée le jeudi matin, le dimanche et les jours fériés

Année 2012

| | | | |
|-------------|---|------------------|----------------------------|
| - Janvier | : | Semaine 03 | Du lundi 16 au vendredi 20 |
| - Février | : | Semaine 08 | Du lundi 20 au vendredi 24 |
| - Mars | : | Semaine 12 | Du lundi 19 au vendredi 23 |
| - Avril | : | PAS DE RAMASSAGE | |
| - Mai | : | PAS DE RAMASSAGE | |
| - Juin | : | PAS DE RAMASSAGE | |
| - Juillet | : | PAS DE RAMASSAGE | |
| - Août | : | PAS DE RAMASSAGE | |
| - Septembre | : | Semaine 38 | Du lundi 17 au vendredi 21 |
| - Octobre | : | Semaine 42 | Du lundi 15 au vendredi 19 |
| - Novembre | : | Semaine 47 | Du lundi 19 au vendredi 23 |
| - Décembre | : | Semaine 51 | Du lundi 17 au vendredi 21 |

Rappel : Venez Nombreux

*Fête de la Musique à Locmaria le 21 juin 2012 organisée par le Comité des Fêtes de Locmaria (Chants des enfants de l'école à partir de 19 heures)

*Kermesse de l'école le dimanche 24 juin 2012 (Spectacle des enfants à 16 heures)